conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3 Date de révision

09.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Potassium hydroxide solution

FDS-nombre : 000000021660

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation de la : Substances chimiques de laboratoire

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.

115 Tabor Road 115 Tabor Road

07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546

USA USA

Téléphone :

Téléfax

Pour plus d'informations, : PMTEU Product Stewardship: veuillez prendre contact : SafetyDataSheet@Honeywell.com

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des

surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

marimes nues et de toute autre so

d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

2.3. Autres dangers

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
éthanol; alcool éthylique	64-17-5 603-002-00-5 01-2119457610-43 200-578-6	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 80 % - <= 90 %	1*
Toluène	108-88-3 601-021-00-3 01-2119471310-51 203-625-9	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	< 3 %	1*
hydroxyde de potassium; potasse caustique	1310-58-3 019-002-00-8 01-2119487136-33 215-181-3	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314	>= 0,5 % - < 2 %	1*
hydrazine	302-01-2 007-008-00-3 206-114-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 Carc. 1B; H350 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,1 %	1* M = 10 M = 10

^{1* -} Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

La distance de retour de flamme peut être considérable.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
éthanol; alcool éthylique	INRS (FR) VME	1.900 mg/m3 1.000 ppm		Valeur limité
éthanol; alcool éthylique	INRS (FR) VLE	9.500 mg/m3 5.000 ppm		Valeur limité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

Toluène	EU ELV TWA	192 mg/m3 50 ppm	Indicatif
Toluène	EU ELV STEL	384 mg/m3 100 ppm	Indicatif
Toluène	EU ELV SKIN_DES		Peut être absorbé par la peau.
Toluène	INRS (FR) VME	76,8 mg/m3 20 ppm	Règlement impératif (VRC)
Toluène	INRS (FR) SKIN_DES		Peut être absorbé par la peau.
Toluène	INRS (FR) VLE	384 mg/m3 100 ppm	Règlement impératif (VRC)
hydroxyde de potassium; potasse caustique	INRS (FR) VLE	2 mg/m3	Valeur limité

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
hydroxyde de potassium; potasse caustique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1 mg/m3	Inhalation	
hydroxyde de potassium; potasse caustique	Consommateu rs / Long terme - effets locaux		1 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Aigu - effets locaux		1900 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		343mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		950 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateu		114 mg/m3	Inhalation	

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

STEL - Valeur limite à courte terme

SKIN_DES - Désignation de la peau :

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

	rs / Long terme - effets systémiques			
éthanol; alcool éthylique	Consommateu rs / Aigu - effets locaux	950 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	206mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
éthanol; alcool éthylique	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	87mg/kg bw/d	Ingestion	
Toluène	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	8,13mg/kg bw/d	Ingestion	
Toluène	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	226mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
Toluène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	384mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
Toluène	Consommateu rs / Aigu - effets locaux	226 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Travailleurs / Aigu - effets locaux	384 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Consommateu rs / Aigu - effets systémiqies	226 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies	384 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Travailleurs / Long terme - effets locaux	192 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Consommateu rs / Long terme - effets	56,5 mg/m3	Inhalation	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

	systémiques			
Toluène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	192 mg/m3	Inhalation	
hydrazine	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	0,013 mg/m3	Inhalation	
hydrazine	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies	0,133 mg/m3	Inhalation	
hydrazine	Travailleurs / Long terme - effets locaux	0,013 mg/m3	Inhalation	
hydrazine	Travailleurs / Aigu - effets locaux	0,133 mg/m3	Inhalation	
hydrazine	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	0,0064 mg/kg	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
hydroxyde de potassium; potasse caustique		donnée non disponible
éthanol; alcool éthylique	Eau douce: 0,96 mg/l	
éthanol; alcool éthylique	Eau de mer: 0,79 mg/l	
éthanol; alcool éthylique	Sédiment d'eau douce: 3,6 mg/kg	
éthanol; alcool éthylique	Sol: 0,63 mg/kg	
Toluène	Eau douce: 0,68 mg/l	
Toluène	Sédiment d'eau douce: 16,39 mg/kg	
Toluène	Sol: 2,89 mg/kg	
Toluène	Station de traitement des eaux usées: 13,61 mg/l	
hydrazine	Eau douce: 0,0006 mg/l	Assessment factor: 10
hydrazine	Utilisation/dégagement intermittent: 0 mg/l	
hydrazine	Eau de mer: 0,00006 mg/l	Assessment factor:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

		100
hydrazine	Station de traitement des eaux usées: 0,055 mg/l	Assessment factor: 100

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton (R) délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux: Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : donnée non disponible

Odeur : caractéristique

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : 14 °C

Méthode: coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible

Température : donnée non disponible

d'inflammation

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

Limite d'explosivité, : donnée non disponible

inférieure

Limite d'explosivité, : donnée non disponible

supérieure

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

pH : donnée non disponible

Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants Métaux alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée: donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation: donnée non disponible

Irritation de la peau:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

donnée non disponible

Irritation des yeux: donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: donnée non disponible

Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

Autres informations: donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson: donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques: donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques: donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro : 1170

Description des : ÉTHANOL EN SOLUTION

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes ADR/RID : 3
Dangereux pour : non

l'environnement

IATA

UN Numéro : 1170

Description des : Ethanol solution

marchandises

Classe : 3 Groupe d'emballage : II

Page 14 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

Etiquettes de danger : 3

IMDG

UN Numéro : 1170

Description des : ETHANOL SOLUTION

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Etiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2008, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

_		
Estonie	16662; (+372)6269390	
Finlande	9471977	
France	+33(0)145425959	
Grèce	n'est disponible	
Hongrie	(+36-80)201-199	
Islande	5432222	
Irlande	+353(1)8092166	
Italie	+39 0649906140	
Allemagne	Berlin : 030/19240	
	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
	Fribourg : 0761/19240	
	Göttingen : 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	
	Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473	

Î.			
Portugal	808250143		
Roumanie	n'est disponible		
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166		
Slovénie	n'est disponible		
Espagne	+34915620420		
Lapagne	112 (begär		
Suède	Giftinformation);+46104566786		
Suisse	145		
Royaume Uni	n'est disponible		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3 Date de révision 09.04.2019

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3			
éthanol :	H225 H319	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.	
toluène :	H225 H361d H304 H373 H315 H336	Liquide et vapeurs très inflammables. Susceptible de nuire au fœtus. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
hydroxyde de potassium :	H290 H302 H314	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
hydrazine :	H226 H330 H301 + H311	Liquide et vapeurs inflammables. Mortel par inhalation. Toxique par ingestion ou par contact cutané	

H301 + H311 I oxique par ingestion ou par contact cutane
H314 Provoque des brûlures de la peau et des

lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Page 17 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide solution

35127-1L

Version 1.3

Date de révision 09.04.2019

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.